

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 27 novembre 2015</b>	<b>N° 2015-706</b>

## Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain <b>Direction des entreprises et de l'attractivité</b>	<b>N° 2015-706</b>

---

**Réseau de réemploi des deux rives (R<sup>3</sup>) - Financement métropolitain du plan d'actions 2015 - Décision  
- Autorisation - Subvention**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La problématique de la collecte et du traitement des déchets encombrants sur le territoire de la rive droite et une partie de celui de la rive gauche a été posée il y a deux ans par les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et les citoyens. En rapport avec les modes de consommation des ménages et le constat de fortes disparités entre les modes de collecte de déchets proposés, il a été constaté que le recyclage des déchets encombrants (meubles, ferrailles, ...) était trop peu structuré sur la métropole bordelaise pour apporter une véritable réponse à un besoin de réemploi.

La réponse proposée aujourd'hui est économique, et passe par un processus d'innovation en termes social et environnemental.

En 2012, La Cub et Domofrance ont formulé une commande à ATIS – La fabrique à initiatives (structure d'appui à l'innovation sociale sur le territoire girondin) d'étude d'opportunité sur la création d'une filière locale conjuguant la collecte et la valorisation des déchets encombrants sur la rive droite, en lien avec la création de lien social dans les quartiers d'habitat collectif.

Cette étude, cofinancée par la Métropole et le bailleur social, a prouvé au cours de l'année 2012 qu'il existait une réelle opportunité de création d'une filière économique liée aux encombrants sur la rive droite, notamment parce que le parc d'habitat collectif des bailleurs sociaux girondins est très conséquent sur ce territoire (12 000 logements sociaux), mais aussi sur certains quartiers avec forte présence des bailleurs sociaux sur la rive gauche. De ce fait le gisement de déchets encombrants générés sur le territoire est important en volume.

Il a ainsi été proposé d'explorer plus avant ce gisement, et d'opérer une étude de faisabilité du projet baptisé R<sup>3</sup> (réseau de réemploi des deux rives), au regard des acteurs mobilisables sur ce projet (régies de quartier, bailleurs sociaux, collectivités publiques), et au regard de la possibilité d'installation d'une activité économique viable sur le traitement des encombrants, bénéficiant à des

personnes en difficultés socio-économiques ou éloignées de l'emploi, ainsi qu'aux habitants de la Métropole.

Il a ainsi été créé un processus de collecte des encombrants dans des zones tampons proches des logements sociaux, ou en pieds d'immeuble, sous-traité par R<sup>3</sup> aux 3 régies de quartier du territoire (Cenon, Lormont, Bacalan à Bordeaux), ainsi qu'à des associations intermédiaires et des ateliers chantiers d'insertion (Aipac et Bâti action à Pessac, l'Atelier Remuménage sur Bordeaux, et Reagir sur le secteur de Talence, Bègles et Villenave d'Ornon).

Ces encombrants collectés sont ensuite regroupés, massifiés et traités dans l'atelier mutualisé de R<sup>3</sup> (centre de traitement), au sein duquel des agents valoristes trient et démantèlent les objets en vue de la valorisation des matières, de la réparation et du réemploi des objets traités par les ressourceries membres du réseau).

Après un démarrage en 2013, des difficultés de financement et de gouvernance sont apparues au sein de R<sup>3</sup>, notamment en raison d'un mauvais calibrage des volumes à traiter annuellement par l'atelier mutualisé, et de relations complexes entretenues avec les régies de quartier, premières sous-traitantes au sein de l'activité de R<sup>3</sup> et parties prenantes au projet.

Ces difficultés ont été progressivement traitées, avec notamment l'arrivée d'un nouveau directeur opérationnel fin 2014, qui a pris notamment la décision de déménager l'activité de R<sup>3</sup> de son emplacement au quai de Brazza à Bordeaux (bail précaire avec un loyer difficilement soutenable pour la structure), vers le quartier du Poteau à Artigues-près-Bordeaux, où il occupe aujourd'hui un entrepôt plus moderne, accessible, opérationnel pour son activité et avec un loyer plus modeste.

L'activité de collecte/revalorisation/réemploi a ainsi été repositionnée sur des volumes moins importants pour recréer de la dynamique au sein de la structure, notamment au niveau financier. De plus, R<sup>3</sup> s'est développé et va se développer géographiquement non seulement sur la rive droite, mais également sur la rive gauche, grâce à des partenariats et des accords de sous-traitance avec des structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire.

Au final, l'exploitation de R<sup>3</sup> sur la période 2013-2014 démontre les chiffres suivants :

- 3 emplois créés (1 directeur et 2 agents valoristes),
- 7 800 m<sup>3</sup> d'encombrants collectés sur 4 736 logements Domofrance sous contrat,
- 350 tonnes d'encombrants valorisés,
- Un résultat net d'exercice de – 50 000 €.

## Perspectives 2015 de l'activité de R<sup>3</sup>

Les objectifs pour l'année 2015 sont d'une part de stabiliser la situation comptable, financière et sociale de R<sup>3</sup>, d'autre part de construire les bases d'une compétitivité.

Aussi, R<sup>3</sup> a entamé un travail d'analyse de son activité en 2015, avec le cabinet 2aC, préconisant les actions suivantes :

- La structuration, l'organisation et l'optimisation économique du processus industriel de traitement des encombrants, avec un calibrage du volume d'activité à effectif constant porté à 900 tonnes par an, soit l'équivalent de 10 300 logements collectés (ce calibrage était de 2 000 tonnes par an à la création de R<sup>3</sup> en 2013, un objectif annuel trop ambitieux). Il s'agit également de limiter les coûts de traitement (différentiel entre les recettes des ventes de matières premières et les coûts de rotation des bennes de collecte) à 1,70 € hors taxe par an par logement, et de ramener les frais de structure à 13 € par an par logement,

- La proposition aux clients de R<sup>3</sup> d'une nouvelle base de prix qui privilégiera la commande et le paiement direct de la collecte par le bailleur ou la collectivité,
- Le contrôle de la qualité de collecte des encombrants auprès des équipes de Domofrance avec la mise en place d'un plan d'action généralisé si nécessaire,
- Le rassemblement des conditions de retour à la confiance pour le développement de l'activité, avec notamment de nouveaux partenariats à finaliser avec des structures de l'insertion par l'activité économique, et des périodes d'essai pour tester leur collaboration opérationnelle (exemple du test d'activité avec l'association Aipac à Pessac sur 1 120 logements du quartier Chataigneraie/Arago en février 2015).
- La communication sur l'activité de R<sup>3</sup> et ses partenaires : il s'agit de valoriser les partenariats avec Bordeaux Métropole, les villes de Lormont et Cenon, les bailleurs sociaux comme Clairsienne, Logévie, SNI Coligny et Gironde Habitat (prochainement), ainsi qu'avec les éco-organismes conventionnés Ecomobilier et Ecologic,
- Une offre innovante à destination des bailleurs sociaux et des collectivités publiques, pour animer des nouveaux espaces dans la ville, afin de développer la convivialité, l'information et l'éducation populaire, la vente solidaire et la création artistique. Cet axe d'action sera développé en partenariat avec l'Atelier d'éco solidaire à Bordeaux, R2jeux à Pessac, le recyclorium à Ambarès-et-Lagrave, et la ressourcerie de Cenon Palmer.

### Budget prévisionnel 2015 de R<sup>3</sup>

Bordeaux Métropole est sollicitée par le réseau de réemploi des deux rives (R<sup>3</sup>) pour le financement de son plan d'actions en 2015, qui concerne notamment la structuration de son activité de collecte et de revalorisation des encombrants sur le territoire métropolitain, et la pérennisation de cette activité sur le long terme.

Ce financement a été budgété (à hauteur de 9 500 € par an) et inscrit dans le contrat de co-développement 2015-2017 au titre d'une fiche-action inter-communale avec les communes de Cenon, Lormont et Bordeaux.

Le montant global de financement métropolitain sollicité est ainsi de 9 500 € au titre de l'année 2015, pour un budget prévisionnel de 241 834 € réparti comme suit :

DEPENSES	En €	RECETTES	En €	%
<b>Achats</b> (études et prestations de service, matières et fournitures, eau, énergie, administratif)	61 379	<b>Ventes de produits finis, prestations de service</b> Marchandises Prestations de service	9 360 187 144	3,9% 77,4%
<b>Services extérieurs</b> (sous-traitance, locations, entretien et réparation, assurances)	89 207	<b>Subventions d'exploitation</b> Bordeaux Métropole Fondation Véolia Agence service paiement	9 500 10 000 22 580 3 250	3,9% 4,1% 9,3% 1,4%
<b>Autres services extérieurs</b> (rémunérations intermédiaires et)	13 972 -2 690	<b>Produits exceptionnels</b>		

honoraires, frais postaux et télécoms)				
<b>Impôts et taxes</b> (impôt sur rémunération, crédit d'impôt compétitivité emploi)	74 448			
	127			
	5 391			
<b>Charges de personnel</b>				
<b>Charges financières</b>				
<b>Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>				
<b>Total (en €)</b>	<b>241 834</b>	<b>Total (en €)</b>	<b>241 834</b>	

Il est à noter en complément de ce budget prévisionnel que R<sup>3</sup> prévoit de dégager un excédent d'exploitation échelonné sur 3 ans (2015 à 2017), afin d'assurer la résorption de son déficit antérieur, qui était chiffré à -50 000 € au 31 décembre 2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le Programme local de prévention des déchets de Bordeaux Métropole et ses objectifs sur le réemploi

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le réseau de réemploi des deux rives (R<sup>3</sup>) développe une activité de traitement et de revalorisation des déchets encombrants utile à la Métropole, et constitue d'une part une activité d'ordre industrielle et économique créatrice de valeur et d'emploi à terme en accord avec la politique économique métropolitaine, d'autre part un vecteur de lien social reconnu dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien à l'économie sociale et solidaire.

## **DECIDE**

**Article 1 :** l'attribution d'une subvention de 9 500 € au réseau de réemploi des deux rives (R<sup>3</sup>) au titre de son plan d'actions 2015.

**Article 2 :** Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention métropolitaine.

**Article 3 :** Le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2015</b>	Madame Christine BOST